

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1907)
Heft: 75

Artikel: Menus propos
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Et votre pardessus marron, où est-il donc ? observa M^{me} Planchel en examinant son mac farlane à carreaux.

— Ne vous en occupez pas, je l'ai échangé pour celui-ci.

Elle le considéra un instant d'un air soupçonneux.

— Je jurerais pourtant mes grands dieux que c'est bien celui de la Morgue, marmotait-elle.

Le commissaire dressa l'oreille, et, relisant son rapport avec attention :

— Voudriez vous me donner quelques éclaircissements nécessaires, Monsieur ?

— Sur quoi, Monsieur le commissaire ?

— Sur l'emploi de votre temps depuis deux jours, la personne que vous avez reçue, avec laquelle vous êtes sorti et sur l'échange de votre pardessus ?

— Pardon, Monsieur, interrogea poliment M. Rotibail, mais en quoi cela peut-il vous intéresser ?

— Cela peut intéresser la justice, Monsieur, et je vous engage à répondre sans réticence.

— Serais-je donc accusé de quelque crime ? Je croyais en être seulement la victime à vos yeux.

— La victime est quelquefois le meurtrier.

— Puissamment raisonné, Monsieur le commissaire ; c'est la donnée d'un des meilleurs romans de Gaboriau.

— Enfin ! voulez-vous répondre ?

— Pas le moins du monde.

— Parce que ?

— Parce que ça ne me plaît pas, tout simplement.

Il y eut une sensation prolongée.

— C'est lui !

— Il avoue !

— Il a assassiné l'autre !

— Pour lui voler son pardessus !

— Et son portefeuille !

La rumeur enflait, grossissait, se prolongeait jusque sur l'escalier ; dans la rue, des groupes se formaient, des voix glapissaient. Sévère, le commissaire admonestait le bonhomme qui avait ôté son mac farlane et sa casquette de voyage pour revêtir un veston d'intérieur et se coiffer de sa calotte.

— Prenez garde, Monsieur, cette affaire n'est pas claire et votre silence la rend encore plus louche ; si vous vous obstinez, je serai forcé de vous mettre en état d'arrestation.

— Ne vous gênez pas.

— Le juge d'instruction saura bien vous faire parler.

— Ça, c'est une autre affaire.

Et comme l'on faisait avancer un fiacre à son intention, pour le soustraire à la vindicte populaire, il jeta un regard d'adieu à ses chers bouquins, et, philosophe, il suivit les agents en murmurant :

— Cette fois, ce sera un roman vécu.

(A suivre.)



L'ARMÉE FRANÇAISE

jugée par un général allemand

Le général Keim, président du comité central de la Ligue navale d'Allemagne, dont on se rappelle les discours violents contre la France prononcés à Essen et à Cologne, publiés dans le journal *Der Tag*, sur la question du désarmement, un article dont nous donnons quelques passages.

Le général Keim croit qu'un désarmement partiel le pourrait profiter qu'à la France comme puissance territoriale et à l'Angleterre comme puissance maritime.

« La France, ajoute-t-il, depuis l'application de la loi sur le service de deux ans, ne peut plus, sur le pied de paix, avoir un effectif de troupes équivalant à celui de l'Allemagne. Le but que poursuivent tous les hommes d'Etat français, depuis trente ans, de Gambetta à Clemenceau, a été de maintenir cette équivalence des effectifs. L'objet poursuivi est manifeste : il est en rapport étroit avec l'idée de revanche. Comme M. Deschanel le disait l'autre jour, sans embages : « Entre l'Allemagne et nous, il y a des questions réservées » (en français dans le texte).

« Il n'est pas besoin de dire de quelle nature sont ces questions. Mais voici que le rêve de MM. Clemenceau, Deschanel, Picquart, etc., semble condamné à rester un rêve, si l'Allemagne continue à incorporer dans son armée tous les hommes valides de sa population toujours croissante, tandis que la France se dépeuple chaque année davantage.

« Les spécialistes des questions militaires en France ont déjà fait remarquer à la Chambre et au Sénat, que dès l'an prochain il ne serait plus possible à la France de maintenir son armée sur un pied de paix de 555,000 hommes. Tout au plus pourra-t-on réunir un effectif de paix de 515,000 hommes. »

Aussi a-t-on projeté la suppression des quatrièmes bataillons. De cette manière l'état de supériorité des unités tactiques d'infanterie maintenu artificiellement en France deviendra un état d'infériorité réel vis-à-vis de l'Allemagne. En un mot, la France est arrivée à l'apogée de sa puissance de production en matière militaire.



Petite causerie domestique

Une maladie de saison. — Soins à donner aux chaussures mouillées. — Nettoyage des meubles vernis. — Pour remettre à neuf le linoléum.

Cette année où le printemps s'est décidé assez paresseusement à paraître, il est un malaise des plus fréquents ; nous voulons parler de la courbature.

Le régime hygiénique a été changé quelque peu ; la température varie d'un jour à l'autre, le soleil est brûlant parfois, tandis qu'à d'autres heures un froid humide règne. Autant de conditions excellentes à la production de la courbature. Ce malaise qui n'est en somme qu'une variété de surmenage est caractérisé par une profonde lassitude, de la constipation, de la sensibilité de l'épiderme. La langue est chargée, l'appétit nul, la fièvre vive, la tête pesante. Souvent des douleurs se manifestent chez le sujet dans la région lombaire et dans les membres ; la peau est brûlante, le pouls irrégulier. Cet état dure habituellement de deux jours à une semaine.

Le plus souvent, le mal cède à une cure de repos, ou à une alimentation exclusivement végétale qu'on peut accompagner de bains chauds d'une durée moyenne d'une heure.

Si ce traitement ne suffit pas, on devra mettre le malade au lit et lui administrer des boissons adoucissantes. Il pourra prendre également du lait coupé d'une eau alcaline légère. On pratiquera sur la partie lombaire des applications chaudes. Faire prendre en vingt heures, vingt centigrammes de quinine, et, chaque matin un bon verre de limonade purgative.

En procédant de cette manière, on viendra vite à bout de la courbature qui ne durera alors que quelques jours. Comme vomitif recommandable, rien ne vaut à notre avis l'ipécacuanha ou ipéca. Aux enfants, on le donne sous forme de sirop à raison d'une ou deux cuillerées à café, et si le sujet refuse de l'absorber, on use du moyen suivant. On le place sur ses genoux, couché sur le dos, on lui pince le nez et on introduit pendant ce temps la cuillère pleine dans la bouche. Il pourra crier, il n'avalera pas moins le médicament.

Aux grandes personnes on administre de l'ipéca en poudre à la dose d'un à trois grammes délayé dans une grande quantité d'eau tiède. On en fait trois doses qu'on avalera successivement de cinq minutes en cinq minutes, après l'avoir mêlé à un grand verre d'eau chaude ou à une infusion légère de tilleul. Boire après chaque vomissement un grand verre d'eau tiède.

Quand l'effet sera produit, on garde la diète au moins pendant une demi-journée.

Quelques petits conseils pratiques : parlons des chaussures mouillées, et des soins à leur donner pour éviter qu'elles se recroquevillent. Bourrez les de papier pour les faire sécher. Ayez soin de ne pas les faire sécher trop près d'un feu ou sur une surface trop chauffée parce que le cuir durcirait. Rien ne l'assouplit mieux que l'huile de ricin ; frottez donc les souliers une fois secs avec quelques gouttes de cette huile versée sur un tampon de laine.

Quel est le moyen de nettoyer les meubles vernis ? Je les engage à se servir du très simple procédé suivant : versez dans un récipient quelconque de l'huile de lin et de l'essence de térébenthine, autant de l'un que de l'autre ; mélangez bien, trempez un chiffon dans ce mélange et frottez les meubles avec ; les essuyer ensuite avec un chiffon de laine et n'avez pas peur de frotter. En renouvelant l'opération plusieurs fois par an, vos meubles seront comme neufs.

Terminons en nous occupant de la remise à neuf du linoléum que bien peu de personnes savent entretenir convenablement.

Lorsqu'un linoléum est malpropre, lavez-le avec un linge mouillé. Essuyez et laissez sécher. Frottez ensuite avec un linge imbibé d'essence de térébenthine et essuyez de nouveau. Si le linoléum n'est pas usé, il prendra l'aspect du neuf. L'encaustique au contraire rend la surface trop glissante et poisseuse.

L'eau de savon enlève la couleur et le vernis.

Voilà qui n'est pas difficile et qui rendra service à plus d'une.



Menus propos

Le prix d'un nez. — Il est difficile de répondre : sans doute au point de vue de la santé générale, un nez ne vaut pas grand-chose, mais quand il s'agit de gagner sa vie, le dommage est grand.

Et plus grand encore s'il s'agit d'une femme : c'est ce que vient de faire spirituellement remarquer un juge anglais à une femme qui pour un nez cassé, a obtenu 12,5000 francs de dommages-intérêts.

« S'il s'était agi de moi, a dit le juge en plaisantant, le dommage serait moins grand.

C'est ainsi qu'à Bradford County Cour un ingénieur n'a obtenu que 375 francs pour un nez cassé; en France, un pauvre homme qui a eu le nez écrasé par un coup de poing a obtenu 890 francs et une jeune et agréable personne, 3,000 francs.

Il est vrai qu'elle exerçait la profession de modèle, et le nez pouvait, à juste droit être considéré par elle comme un instrument de travail.

Plus de chauves. — Une nouvelle invention, dit le *Petit Bleu* de Bruxelles, vient rendre aux joies de la vie, les chauves désespérés, où les belles mondaines qui jugent insuffisantes les richesses naturelles de leur coiffure. Jusqu'à présent, les tresses des Suissesses, des Allemandes, des Hongroises fournissaient les têtes chenues, ou pauvrement garnies, de crêpons, de chignons, de frisettes, de bandeaux ou de perruques. Ces parures d'emprunt avaient l'inconvénient de coûter fort cher et le prix en était devenu d'autant plus élevé que, dans plusieurs pays, les lois avaient interdit, comme immoral, le commerce des cheveux. On avait essayé de les remplacer par des fils de jute; mais ces produits grossiers ne faisaient point d'illusion. Un inventeur anglais a eu l'idée d'y substituer le verre filé, qui a le triple avantage d'une remarquable finesse, d'une apparence et d'un toucher soyeux, d'une aptitude merveilleuse à prendre toutes les nuances, les plus subtiles et les plus vraisemblables. Ajoutez que le cheveu de verre est extrêmement léger; une perruque même abondante ne fatigue point la tête; elle ne cause point de céphalalgie; tous les périls des teintures se trouvent écartés, ainsi que les dangers d'incendie. On ne voudra plus porter que des cheveux en verre filé.

Viande américaine. — La valeur de l'exportation argentine de viande de mouton congelée s'est élevée, en 1905, à 6,268,059 dollars; celle de la viande de bœuf congelée à 15,285,693 dollars et celle des autres viandes congelées à 356,299 dollars. Cette même exportation se chiffrait, il y a onze ans, par, respectivement, 1,864,110 dollars, 12,400 dollars et 59,645 dollars. En 1905, on a exporté de la République Argentine, en chiffres ronds, 2 millions de quartier de bœufs congelés, ce qui amena un manque sensible de viande dans le pays; les expéditions de moutons congelés s'élevèrent, en 1905, à 3,467,032 pièces, soit une légère diminution en comparaison avec l'année précédente. On s'attend, en 1906, à une forte augmentation dans l'exportation de la viande de mouton congelée, car les établissements qui se consacrent à l'élevage de ces animaux ont pris beaucoup d'extension dans le sud de l'Argentine.

L'homme pie. — La Nouvelle-Guinée, est habitée par diverses races dont l'étude offrirait le plus grand intérêt, si elles avaient l'amabilité de se laisser étudier de près. La plus importante de ces races fait partie de la grande famille ethnographique des Papous.

Une récente exploration a révélé l'existence d'une tribu peu nombreuse, celle des *Motou motous*, dont tous les membres sont naturellement tatoués. Pour parler plus exactement, on peut dire d'eux qu'ils sont *pie*, terme généralement réservé à la race chevaline.

Les savants ont vainement cherché à expliquer cette anomalie, ou même à découvrir

les attaches ethniques de cette tribu. On a prétendu que cette décoloration partielle était un signe de décadence physiologique, et cependant les guerriers motou-motous sont de forts beaux hommes, admirablement taillés et puissamment musclés.

La vérité est qu'il faudrait pouvoir observer de près les mœurs et habitudes des sauvages-pie, des *piebald people*, comme les appellent les quelques blancs qui habitent la Nouvelle-Guinée britannique. D'ici là, on devra se contenter d'hypothèses et de conjectures.

Ce qui semble certain, c'est que ces taches blanches, sur la couleur bronzée de la peau, sont de formes irrégulières, mais qu'elles affectent rarement le visage. Elles sont héréditaires (comme l'albinisme), sans être contagieuses. C'est ce qui les distingue d'une maladie cutanée qui sévit dans certaines régions de l'Amérique tropicale, notamment en Colombie, où les indigènes la désignent par le mot de *pintao* (peint).

Tartines de graisse à voitures. — Il y a quelque temps, les autorités du port de San Francisco n'étaient pas peu étonnées d'apprendre qu'un voilier s'appretait à lever l'ancre à destination d'un groupe d'îles du Pacifique Sud, avec une cargaison entière de graisse à voitures. A qui et à quoi pouvait bien être destinée cette marchandise d'un usage si spécial.

On s'enquit, et voici la réponse que fit le capitaine :

« Lors d'un récent voyage, j'ai eu l'occasion de relâcher dans ces îles et de constater que les noix de coco y étaient tellement abondantes que, par millions, les indigènes les laissaient pourrir sur le sol, au point que le pays en était presque infecté. J'ai voulu en acheter quelques tonnes, mais, les indigènes n'ayant jamais vu de monnaie, je dus chercher quelque autre objet d'échange; des vieux bouts de ferrailles eurent un certain succès, mais, quand j'eus l'idée d'offrir de la graisse à voitures dont j'avais une douzaine de boîtes à bord, ce fut du délire. Rien ne paraissait pouvoir être supérieur. Aussi, voyez vous, j'en emporte aujourd'hui toute une cargaison.

— Mais que diable ces gens-là peuvent-ils faire de cette graisse ?

— Vous n'avez pas compris ? Ils la mangent ! »

Logique anticlérical. — M. Clemenceau ministre de l'Intérieur vient de décerner des récompenses honorifiques à quelques religieuses pour « services exceptionnels » rendus à l'Assistance publique. En attendant l'expulsion probablement.

Sœur Saint Urbain directrice de l'hôpital de Saint Vaast la Hougue (Manche) a reçu une médaille d'or. Trois sœurs de charité de l'hôpital de Dax (Landes) ont été honorées d'une médaille d'argent.

Décorer les gens, pour ensuite les pousser à la rue, voilà qui n'est vraiment pas banal ? Antithèse, paradoxe, contraste, incohérence.

Etat civil

DE
PORRENTROY

Mois de mai 1907

Naissances.

Du 5. Perrenoud, enfant mort-né de Jules, tourneur d'ébauches, de la Sagne et des Ponts,

et de Marie née Simon. — Du 7. Eschmann Georges-Ernest, fils de Louis, menuisier, de Vellerat, et de Marie-Aurélienne née Brossard. — Du 10. Surdez Joseph-Lucien-Georges, fils de Lucien, négociant en chaussures, de Peuchappatte, et de Rosalie née Minch. — Du 10. Beerli Ernest, fils de Ernest, piqueur en chaussures, de Fischingen, et de Anna née Schärer. — Du 12. Brudkiéwick Blanche-Cécile, fille de Georges, cordonnier, de Belfort, et de Augusta née Badet. — Du 23. Piller Clara-Madeleine-Germaine, fille de Alfred, horloger, de Porrentruy, et de Léona née Monnat. — Du 23. Frossard Louise-Antoinette, fille de Auguste, graveur de Ocourt, et de Méline née Domon. — Du 24. Laibe Marie-Louise, fille de Gustave, manœuvre, de Courcelles, territoire de Belfort, et de Marie née Hotz. — Du 26. Stauffer Louis-Paul, fils de Louis, cordonnier, de Saffneren, et de Bertha née Perret. — Du 27. Torchio Jean-René, fils de Constant, cordonnier, de Bornate, Novare (Italie), et de Gemma née Salomoni. — Du 30. Stalder Rodolphe, fils de Alexandre, employé de chemin de fer, de Rüegsau, domicilié à Gwatt, et de Marie née Meier. — Du 31. Migy Mathilde-Marie-Sabine, fille de Joseph, employé, de Porrentruy, et de Marie née Gütthlin.

Mariages.

Du 6. Chapis Alfred, négociant, de Bonfol, et Cuttat Marie, de Rossemaison. — Du 10. Vermot Georges, directeur d'usine, du Cerneux-Péquignot, et Eschmann Cécile, cuisinière, de Glovelier. — Du 11. Sassi Aristide, marchand de comestibles, de Solarolo-Rainerio, Crémone (Italie), et Theubet Appoline, de Fahy. — Du 13. Mercier Louis, employé de brasserie, de Grandvillars, et Keller Marie, cuisinière, de Pleigne. — Du 15. Noir Henri, horloger, de Pont-de-Roide, Doubs (France), et Brunner Augusta, couturière, de Montbéliard. — Du 27. Hêche Ernest, manœuvre, de Cornol, et Guenin Alvina, journalière, de Courtedoux. — Du 27. Chapis Alphonse-Alfred, ingénieur, de St-Hippolyte, Doubs (France), et Joly Hélène, de Maiche (France).

Décès.

Du 1. Vallat Alexandre, ancien cultivateur, de Bure, né en 1834. — Du 2. Lavocat Marie-Berthe, fille de Charles, de Poinçon-les-Fayl, Haute-Marne (France), née en 1905. — Du 2. Juillerat François, monteur de boîtes, de Epiquez, né en 1845. — Du 6. Lorient Marie-Marguerite née Chavanne, de Charmoille, née en 1826. — Du 8. Hacquart Charles, employé de bureau, de Champagny (Haute-Saône, France), né en 1887. — Du 10. Cuttat Louis, préposé aux poursuites, de Rossemaison, né en 1847. — Du 20. Lang Julia née Froidevaux, de Himikon, née en 1863. — Du 22. Benglet François, employé, de Courrendlin, né en 1865. — Du 23. Schaffner Zéline née Jeannerat, de Montmélon, née en 1828. — Du 24. Huglin Cécile, de Belfort, née en 1891. — Du 25. Gelin Anna-Alphonse née Weck, de Boncourt, née en 1879.

Passe-temps

Solutions du N° du 2 juin 1907.

Devise : Evangelium. (Eve, ange, Eli homme).

Un nombre impair.

Le soleil.

Devise

Je viens de l'Espagne, j'em appelle comme le roi (sire) et je brûle pour le secret ?

Je fus hier, je serai demain ?

Je viens sans qu'on s'y attende, je meurs à ma naissance et celui qui me suit n'arrive jamais sans bruit ?

Editeur-imprimeur : G. MORITZ, gérant.